



Schaan/FL, le 14 janvier 2026

Communiqué de presse de la CIPRA concernant la plainte déposée par l'Autriche contre l'Italie devant la Cour européenne de justice

Lettre ouverte : protéger les Alpes contre le trafic de transit excessif

La région alpine est soumise à une pression croissante due à la crise climatique, à la pollution atmosphérique et à l'augmentation constante du trafic routier. 67 organisations, dont CIPRA International, ont donc adressé une lettre ouverte au commissaire européen Apostolos Tzitzikostas et aux ministres des Transports des pays alpins.

En 2024, l'Italie a déposé plainte devant la Cour européenne de justice contre les mesures prise par le Tyrol pour réglementer le trafic de marchandises au col du Brenner. Les organisations signataires de la lettre ouverte demandent le maintien de la réglementation tyrolienne sur le trafic de marchandises au col du Brenner. La décision attendue en 2026 aura inévitablement un effet exemplaire pour les autres axes de transit alpins. Elle ne doit pas créer un précédent qui remettrait en cause les acquis en matière de gestion du trafic respectueuse des êtres humains et de l'environnement. La lettre ouverte appelle à prendre des mesures résolues contre l'augmentation du trafic dans la région alpine. Uwe Roth, président de CIPRA International, souligne dans la lettre ouverte : « Le maintien des contrôles du trafic marchandises au Brenner et la mise en œuvre d'une gestion durable du trafic routier et ferroviaire sur les axes de transit sont essentiels pour garantir un transit respectueux de l'environnement et du climat tout en protégeant les hommes et la nature. »

La gestion du trafic comme outil central

La plainte déposée par l'Italie contre l'Autriche vise à supprimer les mesures de gestion du trafic en vigueur au Tyrol en raison de la violation présumée du principe de libre circulation des marchandises garanti par le droit de l'Union européenne. Une suppression des mesures de gestion par la Cour de justice européenne au profit d'une circulation illimitée des marchandises en Europe aurait des conséquences insupportables pour les régions situées sur l'axe du Brenner et aurait un effet signal fort pour les routes transalpines sur tous les axes de transit alpins. Les 67 organisations signataires mettent en garde contre un effet domino : les mesures de protection des personnes et de l'environnement sur d'autres routes de transit alpines pourraient également être supprimées ou ne plus être adoptées à l'avenir. Le transport routier de marchandises deviendrait ainsi prioritaire, au détriment des modes de transport plus



respectueux de l'environnement, tels que le rail. Au lieu d'une ouverture complète au trafic routier de marchandises, il est urgent de prendre des mesures supplémentaires sur les axes de transit alpins, par exemple sur le corridor du Brenner, afin de limiter efficacement le trafic sans cesse croissant des voitures et des camions. Seul un rail fort permettra de transférer efficacement le trafic, de rendre le transport de marchandises respectueux du climat et de protéger la qualité de vie de la population alpine.

(2557 caractères, espaces compris)

Des photos en format imprimable et le texte du communiqué sont disponibles sur www.cipra.org/fr/communiqués-de-presse.

Pour toutes questions, prière de contacter :

Jakob Dietachmair, CIPRA International (direction), +423 2375306, jakob.dietachmair@cipra.org

Michael Gams, CIPRA International (communication), +423 2375304, michael.gams@cipra.org

La CIPRA, bien vivre dans les Alpes

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui dispose de représentations dans sept pays alpins et d'un réseau de plus de 100 associations membres. La CIPRA œuvre pour un développement durable sur des bases scientifiques, à travers une communication variée, un travail de sensibilisation politique et la réalisation de projets concrets. Elle s'engage pour la préservation du patrimoine naturel et culturel, pour le renforcement de la diversité locale et pour des solutions communes aux défis transfrontaliers de l'Arc alpin.

www.cipra.org